

**Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter les agents du CRPF de votre secteur :**

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (siège et bureaux de la Haute-Vienne)

7 rue des Palmiers - 87100 LIMOGES

☎ 05.55.10.07.40 - Fax : 05.55.10.07.49 - Mél : limousin@crpf.fr

Syndicat Intercommunal Monts et Barrages - Le Château - 87460 BUJALEUF

☎ 05.55.69.57.60 - Fax : 05.55.69.57.68 - Mél : michel.defaye@free.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (bureaux de la Corrèze)

Immeuble Consulaire - Le Puy Pinçon - BP 30 - 19001 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.55.84 - Fax : 05.55.21.55.85 - Mél : tulle@crpf.fr

5 rue de la Charrière Profonde - 19300 EGLETONS

☎ 05.55.93.96.50 - Fax : 05.55.93.96.51 - Mél : egletons@crpf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (bureaux de la Creuse)

Immeuble de la MSA - 28 avenue d'Auvergne - 23000 GUERET

☎ 05.55.52.49.95 - Fax : 05.55.52.42.01 - Mél : gueret@crpf.fr

Autres organismes intervenant en forêt :

Association Limousine de Certification Forestière (PEFC Limousin)

44 avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

☎ 05.55.77.08.38 - Mél : pefc.limousin@wanadoo.fr

Cellule Forêt Paysage (ONF)

Le Capitole - 40/42 avenue des Bénédictins - 87000 LIMOGES

☎ 05.55.34.53.13 - Fax : 05.55.32.57.93 - Mél : christele.gernigon@onf.fr

Centre d'Études Techniques du Limousin (CETEF)

7 rue des Palmiers - 87100 LIMOGES

☎ 05.55.10.07.40 - Fax : 05.55.10.07.49

Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

32 avenue du Général Leclerc - 87065 LIMOGES Cedex

☎ 05.55.10.05.20 - Fax : 05.55.10.92.29 - Mél : accueil@haute-vienne.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Immeuble Consulaire - Le Puy Pinçon - BP 30 - 19001 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.55.21 - Fax : 05.55.21.55.55 - Mél : accueil@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Creuse

1 rue Martinet - BP 89 - 23011 GUERET Cedex

☎ 05.55.61.50.00 - Fax : 05.55.41.02.73 - Mél : accueil@creuse.chambagri.fr

Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CRENL)

Le Theil - 87510 SAINT-GENCE

☎ 05.55.03.29.07 - Fax : 05.55.03.29.30 - Mél : crenl.limousin@wanadoo.fr

FOGEFOR (Formation à la gestion forestière)

7 rue des Palmiers - 87100 LIMOGES

☎ 05.55.10.07.40 - Fax : 05.55.10.07.49

Direction Régionale de l'Environnement

Immeuble Le Pastel - 22 rue des Pénitents blancs - BP 10276 - 87007 LIMOGES Cedex 1

☎ 05.55.12.90.00 - Fax : 05.55.12.96.66 - Mél : diren@limousin.ecologie.gouv.fr

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Cité Le Pastel - 22 rue des Pénitents blancs - BP 3916 - 87039 LIMOGES Cedex

☎ 05.55.12.90.00 - Fax : 05.55.12.99.99 - Mél : draflimousin@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Vienne

1 place Auguste Blanqui - 87031 LIMOGES Cedex

☎ 05.55.45.50.37 - Fax : 05.55.33.71.77 - Mél : ddaf87@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Corrèze

Cité Administrative Montalat - 19011 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.80.00 - Fax : 05.55.21.81.65 - Mél : ddaf19@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Creuse

Cité Administrative - Place Bonnyaud - BP 147 - 23003 GUERET Cedex

☎ 05.55.61.20.23 - Fax : 05.55.61.20.21 - Mél : ddaf23@agriculture.gouv.fr

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Haute-Vienne

44 avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

☎ 05.55.77.08.38 - Fax : 05.55.79.79.66 - Mél : BC.A@wanadoo.fr

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Corrèze

Monsieur Marc d'Ussel - 9 bd. de Montparnasse - 75006 PARIS

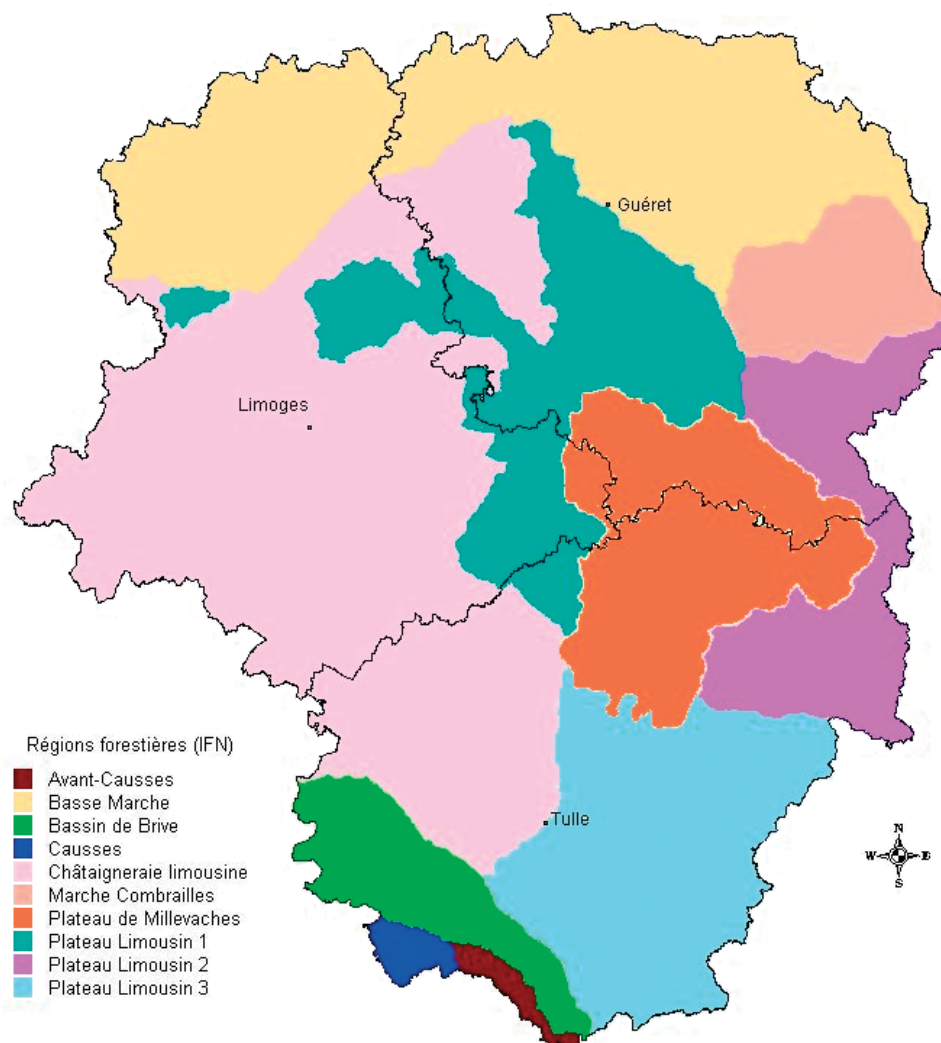
☎ 01.43.06.48.08

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Creuse

Secrétariat : Chambre d'Agriculture - 1 rue Martinet - 23000 GUERET

☎ 05.55.61.50.23 - Fax : 05.55.52.84.20 - Mél : foretetang@creuse.chambagri.fr

L' Inventaire Forestier National (IFN)
a découpé le Limousin en 10 régions forestières (cf. carte ci-dessous)



Ces régions forestières sont caractérisées par une certaine homogénéité des conditions écologiques que l'on peut y rencontrer (climat, relief, géologie, sol, végétation naturelle).

On peut indiquer pour certaines d'entre elles quelques recommandations particulières applicables à la sylviculture.

Basse-Marche : dans cette région forestière les sols peuvent présenter des contraintes particulières limitant le développement de certaines essences forestières (excès d'eau, d'argile,...). Un diagnostic préalable est souhaitable avant d'envisager l'introduction ou le maintien d'une essence. De même, il est conseillé de réaliser des coupes prudentes au regard des risques de remontée du plan d'eau.

Châtaigneraie limousine : les peuplements de châtaignier présentant un réel potentiel de production seront préférentiellement améliorés. A noter qu'il existe un catalogue des *stations forestières** sur ce territoire.

Plateau de Millevaches : une des régions forestières où les taux de boisement sont les plus élevés. Lors de projets de boisement une attention particulière sera portée aux abords des villages et plus généralement des zones agricoles. A noter qu'il existe un catalogue des stations forestières sur ce territoire.

Bassin de Brive, Causse, Avant Causse : il est à souligner que ces zones comprennent de nombreux milieux peu *productifs** mais intéressants pour leur biodiversité.